



Envoyé en préfecture le 12/12/2025
 Reçu en préfecture le 12/12/2025
 Publié le 12/12/2025
 ID : 029-212902506-20251211-CM2025_053-DE

Conseil Municipal du 11 décembre 2025
Extrait
du registre des délibérations

Présidente : Mme Marie-Christine JAOUEN, Maire
Secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT) : Mme Annie YVINEC

Date de la convocation : **4 décembre 2025**

Affichage de la convocation : **4 décembre 2025**

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-HERNIN s'est réuni le jeudi 11 décembre 2025 à 19h30, en nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Christine JAOUEN, Maire.

En exercice	15
Présents	11
Représentés	02
Prenant pas part au vote	00
Votants	13

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Alain BARGUIL, Valérie DOUCEN, Gérard HAMMERVILLE, Thibaut HOURMAND, Marie-Christine JAOUEN, Valérie L'ABBÉ, Eric LE LOUARN, Yves LÉVÉNEZ, Guillaume RIOU, Gill SALHI, Annie YVINEC.
Etaient représentées : Marie-Renée LÉVÉNEZ (procuration à Annie YVINEC), Muriel SCHWARTZ (procuration à Yves LÉVÉNEZ)
Etaient absents : Marion CARDINAL, Erwan LE BIHAN.

Délibération CM 2025_053
Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2025

Madame le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le procès-verbal de la séance du 16 octobre 2025 transmis aux membres de l'assemblée conformément aux dispositions en vigueur ;

Considérant qu'il y a lieu d'approuver et d'arrêter le procès-verbal susvisé afin de constater les décisions prises lors de ladite séance ;

Considérant l'absence de remarques, d'observations ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE et ARRETE, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 octobre 2025.

La secrétaire de séance,
 Annie YVINEC



Le Maire,
 Marie-Christine JAOUEN